

MENTION RÉFUGIÉ - PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

Attention : chaque situation étant particulière, des pièces complémentaires ne figurant pas sur cette liste pourront vous être demandées

L'intéressé(e) doit avoir obtenu le statut de REFUGIE par l'O.F.P.R.A et la décision lui avoir été notifiée (voir site web)

Formulaire de demande de titre de séjour, remis au guichet, à compléter au recto et à signer à l'encre noire

(recto-verso)

4 Photos d'identité récentes sur fond clair (format 3,5 x 4,5 cm tête nue)

Acte de naissance ou fiche d'état civil délivré par l'OFPRA comportant la filiation

Si vous êtes marié ou avez des enfants : acte de mariage délivré par l'OFPRA, actes de naissance des enfants délivrés par l'OFPRA

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

(Copie du contrat de location ou facture d'électricité/d'eau/de gaz/de téléphone fixe ou quittance de loyer non manuscrite ou acte de propriété ou attestation d'hébergement et copie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant)

Demande de visite médicale datée et signée (formulaire délivré par la préfecture)

Taxe à payer lors de la remise de la carte de séjour